

AVANTAGES FINANCIERS (APPRENTI)

⇒ Exonération totale des cotisations salariales dans la limite de 79% du SMIC (décret n° 2018-1356 du 28 décembre 2018)

⇒ Aide au financement du permis de conduire B d'un montant de 500 € (sous certaines conditions)

(Décret n° 2019-1 du 3 janvier 2019)